

Commission consultative paritaire

Personnels Inserm non titulaires Mandature 2023-2027

La commission consultative paritaire (CCP)

sera **mise en place à l'issue des élections** professionnelles dans la Fonction publique **pour lesquelles vous êtes appelé.es à voter du 1er au 8 décembre 2022 (17h), par vote électronique.**



La **CCP** est une instance nationale **compétente pour les personnels non titulaires**. Elle examine les décisions individuelles relatives à leur situation professionnelle. Elle est obligatoirement consultée en cas d'exclusion temporaire, en cas de licenciement pouvant intervenir postérieurement à la période d'essai et pour des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Le **Sgen-CFDT**, syndicat inter-catégoriel, premier syndicat représentatif à l'Inserm depuis 2018, **assure la défense individuelle et collective de tous les personnels** dans les laboratoires et les services, qu'ils soient **syndiqués ou non**.

Le **Sgen-CFDT s'implique** auprès de tous les personnels contractuels dans toutes les questions individuelles relevant de leur vie professionnelle, notamment dans les cas de conflit avec la hiérarchie, les collègues, dans les cas de mal-être au travail, de harcèlement, de violences sexuelles et sexistes (VSST), ainsi qu'à l'occasion de sanctions disciplinaires ou de licenciements.



Le **Sgen-CFDT défend** également leurs droits à la Commission paritaire des accidents du travail (CPAT), instance paritaire statuant sur les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles.

Le **Sgen-CFDT revendique** une recherche citoyenne, durable et respectueuse de ses agents pour la création de postes pérennes permettant de résorber la précarité.

Nous remettons en cause cette précarisation structurelle qui accroît les problèmes de fonctionnement des EPST et ruine la transmission des savoirs et savoir-faire. Pour le SGEN-CFDT, la qualité du Service public de la Recherche passe par l'amélioration des conditions de travail et le respect des droits des personnes contractuelles comme statutaires.

Votre VOTE contribue à faire vivre les instances démocratiques qui vous représentent

La CCP est un outil pour la défense individuelle des personnels

Il vous appartient de choisir des représentant.e.s

SGEN-CFDT engagé.e.s, compétent.e.s et efficaces

Les élu.e.s Sgen-CFDT défendent les personnels non titulaires pour :

- **une embauche à un salaire** équivalant au point d'indice **prenant en compte** leur **expérience**, la reconnaissance de leurs **diplômes** et de leurs **compétences**
- **l'accès à la formation** pour toutes les catégories au même titre que les titulaires
- **de conditions de travail décentes**
- **le respect des mêmes droits que les titulaires** notamment pour l'accès à la restauration, au suivi par la médecine du travail, au recours à une assistance sociale, et pour l'accompagnement lié aux risques psycho-sociaux
- **l'accompagnement et le suivi des CDD** chercheurs, ingénieurs, techniciens, adjoints dans le cadre de la « Charte Inserm » élaborée en perspective de leur avenir professionnel.



Le Sgen-CFDT Recherche EPST agit pour le respect de vos droits et de votre avenir professionnel

Il revendique la mise en place d'un **plan de recrutements de titulaires**, chercheurs, ingénieurs, techniciens, adjoints techniques,

afin de résorber la précarité et de répondre aux besoins des établissements

Vous êtes parmi les agents recrutés sur contrat, sur des fonctions pérennes ou ponctuelles mais soumis aux aléas de la précarité, c'est maintenant qu'il faut agir !

Le Sgen CFDT Recherche EPST désignera vos représentant.e.s à la CCP de l'Inserm à l'issue de élections.



du 1^{er} au 8 décembre 2022 avant 17h

VOTEZ ! FAITES VOTER POUR LE



Votez pour une Recherche citoyenne, durable et respectueuse des agents



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inserm

La science pour la santé
From science to health

DOSSIER DE CANDIDATURE

Élection 2022 | C.C.P

